

**COMMUNE D'ORSAY**

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N°24-195**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la composition du Comité Social Territoriale (CST) et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail**

***Le Maire de la Commune d'Orsay,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2022-36 du 24 mai 2022 portant création d'un CST commun à la Commune et au Centre communal d'action sociale d'Orsay,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2022-37 du 24 mai 2022 fixant à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires au comité social territorial, à 5 le nombre de suppléants, décidant le paritarisme numérique pour les représentants de la collectivité, et décidant le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le comité social territorial,

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la composition du comité social territorial et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail e procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

**Vu** la démission de David Ros, de son mandat de Maire et de conseiller municipal en date du 18 avril 2024,

**Vu** le procès-verbal du 29 avril 2024 proclamant élu Maire, Monsieur Rémi Darmon,

**Considérant** qu'il est de la responsabilité du Maire de désigner les représentants des élus devant siéger au Comité social territorial et à la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au titre du collège employeur,

**Arrête :**

**Article 1** – A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, l'article 1 de l'arrêté du 17 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

La liste des représentants de la collectivité au comité social territorial est fixée comme suit :

<b>Représentants titulaires des élus</b>	<b>Représentants suppléants des élus</b>
Rémi DARMON	Anne-Charlotte BENICHOU

Eliane SAUTERON	Frédéric HENRIOT
Didier Missenard	Véronique FRANCE-TARIF
Ariane WACHTHAUSEN	David SAUSSOL
Pierre BERTIAUX	Elisabeth DELAMOYE

**Article 2** - L'article 3 de l'arrêté du 17 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

La liste des représentants de la collectivité à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail est fixée comme suit :

Représentants titulaires des élus	Représentants suppléants des élus
Rémi DARMON	Anne-Charlotte BENICHOU
Eliane SAUTERON	Frédéric HENRIOT
Didier Missenard	Véronique FRANCE-TARIF
Ariane WACHTHAUSEN	David SAUSSOL
Pierre BERTIAUX	Elisabeth DELAMOYE

**Article 3** - La présidence du comité social territorial et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail est assurée par Monsieur Rémi DARMON, Maire d'Orsay.

En cas d'empêchement pour participer à une séance, la présidence peut être assurée par un autre représentant du collège des élus, titulaire ou suppléant.

**Article 4** - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**Article 5** - Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise :

- à Madame la Préfète de l'Essonne
- aux membres du comité social territorial

Fait à Orsay, le 21 MAI 2024

Monsieur Rémi DARMON,  
Maire d'Orsay

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en préfecture le : 21 MAI 2024  
de la publication le : 21 MAI 2024

